



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2019-02-D-5-fr-1

Orig. : EN



## Décisions de la réunion du Conseil d'inspection maternel et primaire

Réunion du 5 février 2019 à Bruxelles

### **III.F. AUTRES POINTS**

**1. Proposition d'un thème commun pour le perfectionnement professionnel au cycle maternel et primaire des Ecoles européennes : rapport de suivi (2019-01-D-42-en-1) L. VAN DEN BOSCH**

Le Conseil d'inspection maternel et primaire appuie cette proposition. Néanmoins, aucune décision définitive ne peut être prise, car le CIM a donné un mandat au groupe de travail (GT) « Formation professionnelle continue ». Par conséquent, la proposition de création du *sous-groupe de travail FPC « Vivons l'apprentissage »* doit être présentée au CIM pour approbation, a fortiori s'il est prévu que ce projet concerne aussi le cycle secondaire. La décision revient donc au CIM et non au Conseil d'inspection maternel et primaire (CIP). C'est pourquoi le CIP décide de transmettre cette proposition au CIM en vue de sa réunion d'octobre, pour qu'il prenne une décision définitive.

**2. Renforcement de la sensibilisation linguistique des enfants au cycle maternel des Ecoles européennes (2019-01-D-62-en-2) D. MUSILOVA**

Le Conseil d'inspection maternel et primaire appuie cette proposition. Toutefois, il ne peut prendre de décision pour le moment. La sensibilisation linguistique faisant partie de la *Proposition de Politique linguistique pour les Ecoles européennes* (2019-01-D-35-fr-1, annexe I du document 2019-01-D-19-fr-1), cette politique doit d'abord être approuvée par le Conseil supérieur. Le CIP décide donc de reporter sa décision, dans l'attente de la décision du CS relative à la Proposition de Politique linguistique. Dans le cas où la décision du CS serait favorable, le CIP donne mandat au GT EEC comme expliqué dans le document.